

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

22 mars 2019

Date d'affichage :

3 avril 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **28 mars** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. HURTUBISE, Mme LAFOND, MM. LAMY, MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, ROUX, Mme SANNAT, M. VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

ABSENTS :

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jean MAZERON

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Jean-Claude ZICOLA

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2019**

QUESTION N° 19

OBJET : École Maurice Genest : bilan et modification de l'autorisation de programme n° 2012-02

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 13 mars 2019.

Le programme pluriannuel d'investissement portant réhabilitation de l'école M. GENEST a fait l'objet d'une autorisation de programme (AP) validée par le Conseil municipal du 14 septembre 2012 dont l'enveloppe prévisionnelle a été portée à 4 600 000 € TTC par délibération du 9 février 2016.

Un bilan au 31 décembre 2018 de la consommation des crédits de paiement ouverts au titre de cette opération doit être présenté, tout en rappelant que ce programme a été réceptionné à mi-année 2017 de manière à permettre la rentrée scolaire dans les meilleures conditions.

Autorisation de programme n° 2012-02 : Réhabilitation de l'école M. GENEST

Années	2012	2013	2014	2015
Crédits paiement (LC 23273)	4 664,40	25 539,26	185 234,34	1 475 207,38
Années	2016	2017	2018	
Crédits paiement (LC 23273)	2 170 805,15	590 038	87 507,46	

Le bilan de la consommation des crédits de paiement fait apparaitre une réalisation financière de 87 507,46 €.

COMMUNE DE RIOM

Aussi, compte tenu de l'exécution financière antérieure, il est proposé de modifier la répartition des crédits de paiement à l'intérieur de cette AP comme suit pour permettre la mise en paiement des dernières situations :

Années	2012	2013	2014	2015
Crédits paiement	4 664,40	25 539,26	185 234,34	1 475 207,38
Années	2016	2017	2018	2019
Crédits paiement	2 170 805,15	590 038	87 507,46	61 004,01

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le bilan de l'autorisation de programme n°2012-02 ainsi présenté et la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'opération au sein de l'enveloppe de l'AP.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 mars 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL